

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS
Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Affaire suivie par :
Martine ROQUES
Mail : cdac-34@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 61 61 58

ATTESTATION PEFECTORALE

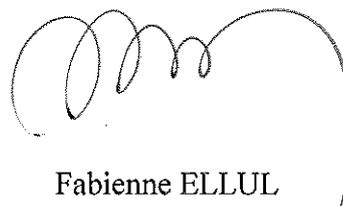
Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 13 mars 2014, a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.), une demande formulée par la S.C.I. Castellum de Clermont et la S.A.R.L. Delpra sises respectivement 8 Rond-Point des Entreprises à Béziers (34) et Route de St Georges-d'Orques – C.C. les Portes du Soleil à Juvignac (34) qui agissent en qualité de promoteurs de l'opération en vue d'être autorisées à la création d'un ensemble commercial de 9 896 m² de surface de vente, Lieu-dit la Salamane à Clermont-l'Hérault (34).

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.C. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.C.I. Castellum de Clermont et la S.A.R.L. Delpra est réputée accordée le 12 mai 2014, en application des articles n° R752-13, R752-14 et R752-15 du code du commerce.

Cette attestation est affichée pendant un mois en mairie de Clermont-l'Hérault.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète



Fabienne ELLUL